enssib
école nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Manuel d'utilisation des feuilles de style

avril 2000

Contacts : Liliane Miremont, Emilie Rousseau, service des éditions
Marc Jouineau, service informatique

Table des matières

PARTIE 1 : INSTALLATION DE LA FEUILLE DE STYLE III

A. Choix de la feuille de style III

B. Télédéchargement des feuilles de style III

PARTIE 2 : PARAMÉTRAGE DES FEUILLES DE STYLE DANS WORD IV

A. Mise en page du document IV

B. Si vous créez un document V

C. Si vous utilisez un document existant VI

PARTIE 3 : CONSEILS DE RÉDACTION VI

A. Récapitulatif des styles : VI

B. la numérotation des pages VIII

C. Insérer une table des matières et une table des annexes IX

MÉMENTO ET ASTUCES X

EXEMPLE, FEUILLE DE STYLE BASIQUE XI

EXEMPLE, FEUILLE DE STYLE MODERNE XII

Partie 1 : Installation de la feuille de style

A. Choix de la feuille de style

Sur le site de l'enssib, à l'adresse :

http://www.enssib.fr/bibliotheque/documents/feuille_style.html,

vous trouverez un dossier par formation : DEA | DCB | DESSID

Dans chaque dossier, vous trouverez pour chaque type d'ordinateurs (PC ou Mac), 4 fichiers correspondants aux 2 feuilles de style que nous vous proposons, la feuille de style basique et la feuille de style moderne :

- **1 fichier pour la couverture**
  dcb-basic
  dcb-moderne, par exemple
- **1 fichier pour le corps du texte correspondant**
  enssib-style-basic
  enssib-style-moderne

A partir des exemples que vous trouverez en page XI pour la basique et en page XII pour la moderne, vous ferez votre choix.

B. Télédéchargement des feuilles de style

Une fois le modèle choisi, vous télédéchargerez les 2 fichiers et vous les installerez sur votre disque dur, en fonction de vos versions de Word, à l'adresse suivante :

- **pour Word 2000:**
  C:\Windows\Application Data\Microsoft\Modèles
- **pour Word 97:**
  C:\Program Files\Microsoft Office\Modèles
- **pour Word 98, sous Mac:**
  C:\Logiciels\Microsoft Office 98\Modèles

Si la version de Word n'est pas proposée, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez de toutes façons travailler sur les postes de l'enssib où les feuilles de style sont intallées.

Partie 2 : Paramétrage des feuilles de style dans Word

A. Mise en page du document

Quand vous ouvez Word, aller dans Fichier – Nouveau puis choisir l'onglet Général. Normalement, vous voyez les 2 fichiers (page de couverture et le modèle de la feuille) télédéchargés. Sélectionner l'un ou l'autre en vous assurant que vous créez un nouveau document et non, un nouveau modèle.

Tout d'abord, vérifier que la mise en page est convenablement paramétrée (aller dans Fichier-Mise en page-onglet Marges) :

1) pour les DCB, DESSID et DEA

	haut	bas	gauche	droite	en-tête	pied de page
basic	3	3	4	3	1,9	1
moderne	3	4,5	3	3	1,1	1,5

2) pour les PPP

	haut	bas	gauche	droite	en-tête	pied de page
basic	3	4,5	4	3	1,9	3
moderne	3	4,5	3	3	1,1	3

Puis dans l'onglet Disposition, vérifier que « Première page différente » est cochée.

Ensuite, vérifier que la barre d'outils **« Mise en forme »** est affichée. Sinon, aller dans Affichage-Barre d'outils-Mise en forme. Cette barre d'outils permet en effet l'affichage des styles, comme ci-dessous :

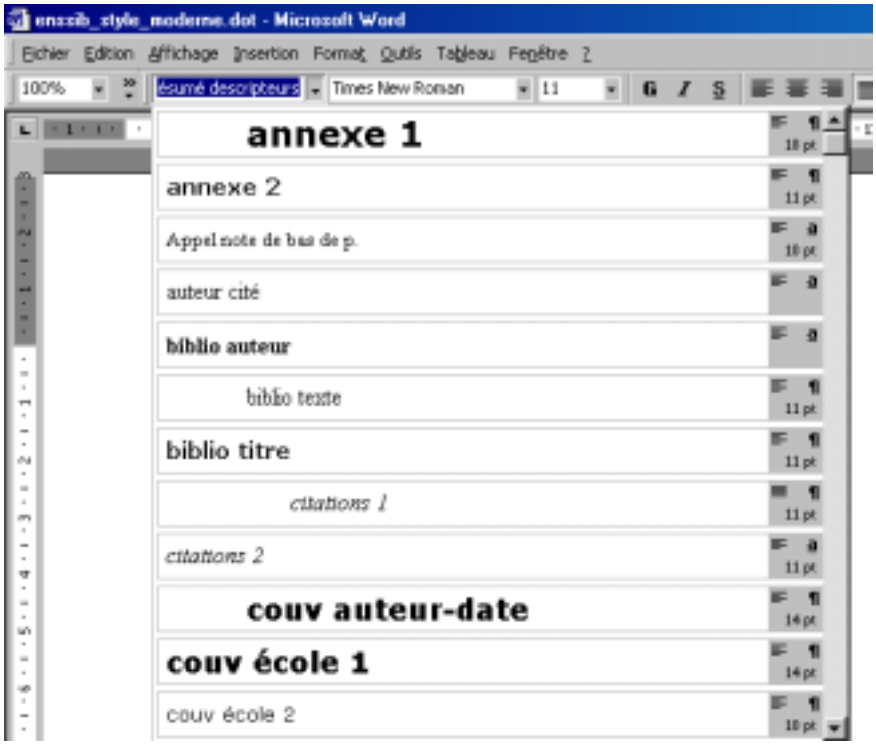

B. Si vous créez un document

Vous devez, dans un premier temps, fusionner votre page de couverture avec votre mémoire c'est-à-dire insérer le fichier correspondant à la feuille de style choisie sur la page de couverture. Pour ce faire, après avoir positionné votre curseur là où vous voulez insérer votre fichier, aller dans Insertion-Fichier, et choisissez le fichier correspondant à votre feuille de style, enssib-style-basic ou enssib-style-moderne.

Dans un second temps, vous devez, pour chaque élément de votre mémoire (texte, tableau, titre, parties), positionnez votre curseur et choisir dans le menu déroulant ci-dessus, le style à appliquer à cet endroit.

Veuillez vous reporter à l'exemple illustrant chacune des deux feuilles de style. Il vous renseignera sur quels styles à appliquer à la page de couverture, à la page de résumé, à la bibliographie, etc.

Par exemple, en suivant les recommandations de présentation du manuel, le style « couv école 1 » correspond aux initiales de l'école pour la page de couverture du mémoire. Ainsi on trouvera :

enssib (couv école 1)

C. Si vous utilisez un document existant

Si vous souhaitez appliquer à votre document une des deux feuilles de style, nous vous conseillons de procéder de la manière suivante.

Vous devez quand même télédécharger les fichiers afin de doter Word des styles crées.

Ouvrir votre document déjà existant. Aller dans Format-Style-Organiser. La boîte de dialogue affiche d'une part vos propres styles c'est-à-dire ceux utilisés dans votre propre document et d'autre part, les styles du fichier « Normal.dot ». Fermer ce dernier et ouvrir celui de la feuille de style choisie.

Puis sélectionner tous les styles et copier les dans votre document, simplement en cliquant sur Copier.

Word peut toutefois vous demander de « Remplacer l'entrée style […] existante ». Dans ce cas, mettre « oui pour tout ».

Enfin, pour appliquer les nouveaux styles à votre document, nous vous conseillons de passer l'intégralité de votre document en style « normal » et ensuite, de lui appliquer les styles correspondants.

Partie 3 : Conseils de rédaction

A. Récapitulatif des styles :

Page de couverture	couv école 1	initiales enssib ou université sur page de couverture
	couv école 2	nom de l'enssib ou Lyon 2/3
	couv titre diplôme	Mémoire de DEA ou d'études, ou Rapport de stage
	couv titre mémoire	titre du mémoire en minuscules
	couv auteur-date	style pour nom de l'auteur et date
	couv titre directeur	nom du directeur de mémoire, ou de stage
	couv univ directeur	établissement de rattachement du directeur de mémoire
Page de résumé	résumé titre	titre du mémoire
	résumé	style annonçant le résumé du mémoire
	résumé descripteurs	style concernant les mots-clés

Table des matières	table-sommaire	pour le titre « Sommaire » et « Table des Annexes »
	TM 1 à TM 5	styles du « Sommaire » relatifs aux titres 1 à 5 et automatiquement hypertextuels
Corps du mémoire ou du rapport	titre 1 (grandes parties)	pour les titres « Introduction », « Partie 1 », « Conclusion », « Bibiographie », « Annexes », « Index »
	titre 2 à titre 5	pour les titres des chapitres, sous-chapitres…
	sous-titre	pour les titres ne devant pas apparaître dans le « Sommaire »
	filets 1,2 et 3 (seulement dans la feuille de style moderne)	style précédant certains titres (3,4 et 5, biblio titre, annexe 2)
	auteur cité	style à appliquer sur le nom des auteurs cités dans le corps du document
	tableau	style pour la rédaction à l'intérieur d'un tableau et non pour la création de tableau
	référence + référence gras	style pour le titre d'un tableau, d'une figure, d'une légende et les annotations s'y rapportant
Généralités	en-tête / pied de page	pour dessid, en-tête : entrée sur page de couverture pour enssib et université Lyon 1 pour tous, pied de page : Nom de l'auteur….
	appel note de bas de page / note de bas de page	styles pour ce type d'informations
	numéro de page	style de caractère concernant la numérotation des pages
	liste à puces	style pour l'énumération d'information
	lien hypertexte / lien hypertexte suivi	style pour les liens hypertextuels et pour les styles TM 1 à TM 5
Bibliographie	biblio titre	style qualifiant les ressources bibliographiques utilisées
	biblio texte	style de paragraphe pour la rédaction de la bibliographie
	biblio auteur	style de caractère à appliquer au nom de l'auteur
Annexe	annexe 1	style pour groupe d'annexes
	annexe 2	style pour annexes individuelles

Sachez que le style « Normal » est le style de paragraphe utilisé pour le corps de texte tout au long du mémoire.

Si vous désirez un texte avec retrait, utilisez soit la touche de tablatures, soit les icones « Augmenter/Diminuer le retrait »

B. la numérotation des pages

Il est préférable de numéroter les pages en dernier.

La numérotation commence à la page de couverture, comprise.

Pour gérer au mieux la numérotation des pages et les pieds de page, nous vous recommandons d'insérer un « saut de section, page suivante » sur la pages suivante : page des Annexes/Table des Annexes.

Pour ce faire, aller dans Insertion-Saut-Saut de section-Page suivante.

Les pieds de page sont dès lors divisés en plusieurs sections. Aller dans Affichage-en-tête et pied de page-Basculer en pied de page et enlever « Identique au précédent » pour chaque pied de page en cliquant sur l'icône adéquate :

- **1er pied de page, section 1** : début de la numérotation sur la page de couverture. Dans la barre d'outils des en-têtes et des pieds de page, cliquer sur l'icône « Numérotation de pages », choisir :
    - Format : 1, 2, 3…
    - A partir de 1

Positionnez-vous là où vous voulez insérer le numéro puis cliquer sur l'icône « Insérer un numéro de page »

- **Pied de page, section 1** (page de résumé) : dans ce pied de page, inscrire Nom, Prénom | dipôme suivi | année | enssib.
- **Pied de page, section 2** (page de la première annexe) : même manipulation que pour le 1er pied de page, section 1. Et choisir :
    - Format : I, II, III…
    - A partir de I

C. Insérer une table des matières et une table des annexes

Elles sont gérées automatiquement et il est recommandé de les insérer, à la fin de votre rédaction, de la manière suivante :

- Insertion - Table et Index – Table des Matières
- Cocher « Afficher les numéros de page » et « Aligner les numéros de page à droite »
- Caractères de suite : -
    - « ……. » pour la feuille basic
    - « aucun » pour la feuille moderne
- Formats : depuis modèle
- Afficher les niveaux :
    - 5 pour la table des matières
    - 2 pour la table des annexes

Enfin, cliquer sur **options** :

- **pour la table des matières**

Styles disponibles	Niveau
Titre 1	1
Titre 2	2
Titre 3	3
Titre 4	4
Titre 5	5

- **pour la table des annexes**

Styles disponibles	Niveau
Annexe 1	1
Annexe 2	2

Attention :

- bien souvent, Word coche automatiquement le style « sous-titre » alors qu'il ne doit pas figurer dans votre table des annexes.

- si vous avez inséré la table des matières avant la table des annexes, ou vice-versa, Word vous demande si vous voulez « remplacer la table des matières sélectionnée ? », répondez non et vous aurez vos deux tables.

- il se peut que votre table apparaisse avec des imperfections comme des tablatures en trop, les pointillés manquent entre le titre te le n° de page ou encore, certains n° de page ne sont pas alignés à droite. Dans ce cas, vous pouvez intervenir sur vos tables en vous positionnant au début de chaque ligne, libre à vous d'ajouter les pointillés et les tablatures manquantes, ou en trop.

Mémento et astuces

- les feuilles de style, installées sur les postes de l'enssib ou télédéchargées par vos soins, vous permettent de travailler indifféremment chez vous ou à l'enssib.
- Dès que vous avez télédéchargés les 2 fichiers, l'un correspondant à la page de couverture, l'autre au corps de votre mémoire, enregistrez-les et choisir l'extension : **.doc**.
- si une mauvaise manipulation modifie un des styles dans votre document, une boîte de dialogue vous demande si vous désirez modifier le style. Cocher « Ignorer les modifications et appliquer le style tel quel ».
- S'il n'y a pas de numéro de page, aller dans « Numérotation de pages » et choisir « A la suite de la section précédente » puis cliquer sur « Insérer un numéro de page ».
- pour la rédaction bibliographique, nous vous recommandons de suivre les conseils de bibliographie proposés par Doc'Insa à l'url suivant :
  http://csidoc.insa-lyon.fr/docs/refbibli.html
- pour la typographie, nous vous conseillons de vous référer au manuel de typographie en-ligne de Damien Gautier, toujours chez Doc'Insa :
  http://csidoc.insa-lyon.fr/these/doc/modeles/guide13.pdf

En cas de problème, n'hésitez pas à contacter
Emilie Rousseau : mailto:grenier@enssib.fr
Liliane Miremont : mailto:miremont@enssib.fr

Exemple, feuille de style basique

enssib, Université Lumière ou Jean Moulin (couv école 1)
école nationale supérieure des sciences (couv école 2)
de l'information et des bibliothèques
Lyon 2 ou Lyon 3

MEMOIRE DE DEA (couv titre diplôme)
Sciences de l' Information et de la Communication

option : (couv titre 1)
Economie et management des services d'information

Titre (en minuscules) (couv titre mémoire)

Auteur (couv auteur-date)

sous la direction de : (couv titre directeur)
université du directeur de mémoire (couv univ directeur)

Date (couv auteur-date)

Titre du mémoire (résumé titre)

Résumé (résumé)

Un des aspects de l'assemblage identitaire du journaliste est celui des tentatives de représentation normative de la compétence journalistique à travers les discours du Syndicat national des journalistes (SNJ). En effet, au-delà des cadres réflexifs pléthoriques, qui témoignent d'un grand éparpillement des approches de l'éthique appliquée aux médias, à l'information ou aux journalistes, les projets d'encadrement du SNJ en matière de déontologie et d'éthique journalistiques, constituent un héritage déterminant.(normal)

Descripteurs (résumé descripteurs + gras) : éthique - déontologie - identité professionnelle - Syndicat national des journalistes

Titre du mémoire en anglais (résumé titre)

Abstract (résumé)

Ethical problematics is relevant because it is part of the original bases of journalists'professionnal identity. The semiotic analysis of SNJ'speeches as historical marks of journalists'professionnal identity building, is a good help for the understanding of endogenous reasons of the identical crisis and leads to the question of new identification frame generated by the general tendancy of deregulation.(normal)

Keywords (résumé descripteurs + gras) : ethics – deontology – professional identity – Syndicat national des journalistes.

Remerciements (remerciements titre)

A mes parents (remerciements texte)

A mes grands-parents…

A tous ceux qui m’ont douloureusement supporté…

Table des matières (table-sommaire)

INTRODUCTION (TITRE 1) 6

PREMIÈRE PARTIE (TITRE 1) LA DYNAMIQUE ÉTHICIENNE : ENTRE INFORMATION ET JOURNALISME (TITRE 1) 9

1. L'éthique appliquée à l'information : une définition aux contours flous (titre 2) 9
   - 1.1. La valse des éthiques : le grand éparpillement des approches (titre 3) . 9
   - 1.2. L'éthique appliquée : médias, journalisme, et information, des termes interchangeables (titre 3) 11
   - 1.3. Un champ d'application à géométrie variable (titre 3) 11

2. L'éthique du journalisme : une éthique comme morale astucieuse (titre 2) 12
   - 2.1. La rhétorique conservatrice des journalistes (titre 3) 12
   - 2.2. L'intention éthique comme faire-valoir moral (titre 3) 13
   - 2.3. Déontologie, mode d'emploi (titre 3) 13

3. La question morale au SNJ : l'honneur à l'affiche 14
   - 3.1. Le SNJ met de l'ordre 14
   - 3.2. Une discipline pour mieux défendre (titre 3) 14
     - 3.2.1.Une démarche civilisatrice (titre 4) 14
     - 3.2.2.Une première figure de professionalité (titre 4) 15
   - 3.3. Histoire et anthropologie du journalisme : deux analyses convergentes (titre 3) 15

DEUXIÈME PARTIE (TITRE 1) ETUDE DE L'ARTICULATION DISCURSIVE SYNDICALE AUTOUR DE LA QUESTION MORALE (TITRE 1) 16

1. La configuration discursive du SNJ autour de la question morale de 1918 à 1937 (titre 2) 17
   - 1.1. Le système axiologique du SNJ : 1918-1937 (titre 3) 17
     - 1.1.1.La thématique et l'axiologie syndicales (titre 4) 17
       - *1.1.2.L'axilogisation syndicale comme instrument de positionnement du discours (titre 4) 17*
       - *1.1.2.1.De l'axiologie générique à l'axiologie spécifique 17*
       - *1.1.2.2.« Union vs division » (titre 5) 17*
   - 1.2. La structure actorielle des discours du SNJ (titre 3) 17
     - 1.2.1.Les figures du destinataire (titre 4) 17
     - 1.2.2.Une communication assymétrique (titre 4) 17

2. Les discours du SNJ et la construction d'objets de valeur (titre 2) 18
   - 2.1. Les programmes narratifs de base et d'usage (titre 3) 18
     - 2.1.1.L'objet et la valeur (titre 4) 18
   - 2.2. Le dispositif stratégique autour de l'objet SNJ et de ses valeurs 18
     - 2.2.1.Le journaliste « digne de ce nom » (titre 4) 18
     - 2.2.2.Le journaliste professionnel (titre 4) 18
     - 2.2.3.L'objet « Syndicat » et les formes de manipulation (titre 4) 18
       - *2.2.3.1.La sanction ou « l'illusion contractuelle » 18*

2.2.3.2.Du provisoire au définitif : la carte de presse……18

CONCLUSION (TITRE 1)…… 19

BIBLIOGRAPHIE (TITRE 1) …… 20

INDEX (TITRE 1)…… 21

ANNEXES (TITRE 1)…… 22

Introduction (titre 1)

Itinéraire d'une recherche (sous-titre)

Une vérité que je tiens pour acquise est que l'objet de la recherche n'est jamais donné immédiatement à l'observation. (normal)

Ce présent travail est le fruit d'une réflexion qui s'est édifiée au fil d'une recherche universitaire et d'une expérience riche d'enseignements, en tant que journaliste « encartée ». J'ai en effet observé in vivo la pratique professionnelle du métier, et ce, à plusieurs niveaux de hiérarchie.

Ces expériences convergentes ont conduit à m'interroger d'une part sur les sources d'un mythe très largement entretenu, dont je fus moi-même éprise - le journaliste, *« ce salarié d'une espèce à part »* *(citations 2)* écrivait Émile Brachard - et de l'autre sur les conditions morales d'exercice de la profession qui suscitent de vifs débats, toujours recommencés.

Henri Deligny (auteur cité), journaliste professionnel et chargé de cours au centre de formation de journalistes, notait dans sa thèse de doctorat qu'« *en donnant aux journalistes le sentiment de raisonner leur pratique, l'idéologie professionnelle leur ôte la liberté d'y réfléchir* »[1] (appel note de bas de page).

L'auteur qui analyse avec pertinence le double langage des journalistes sur leur formation professionnelle, constate et dessine les contours d'une communauté discursive idéologique mais ne pointe pas la source de cette « idéologie professionnelle démasquée ».

Qui a neutralisé le discours de cette idéologie au point d'en imprégner une profession entière et de la nimber d'une éthique de conviction et de responsabilité ? Le point de départ de notre travail trouvait là une question dont l'évidence même invitait à la prudence car l'idéologie, souligne Olivier Reboul (auteur cité), « *se donne toujours pour autre chose que ce qu'elle est* »[2]

---

[1](appel note de basde page) Henry Deligny, *Le discours des journalistes sur leur formation professionnelle. L'idéologie du métier démasquée.* Thèse de doctorat, Paris IV, Sorbonne, Avril 1986, p. 357. (note de bas de page)

[2] (appel note de bas de page) Olivier Reboul, *Langage et idéologie.* Paris, PUF, 1980, p. 23.(note de bas de page)

Présentation de la recherche (sous-titre)

Pour rendre la réalité transparente à la pensée, Friedrich Hegel (auteur cité) a fait de l'histoire l'oeuvre de la raison. Il écrivait *« ce qui est bien connu, justement parce que bien connu, n'est pas connu »*[4].

A cet égard, et en cela nous rejoignons la pensée hégélienne, A.J Greimas précise dans son introduction a " Du sens II " que :

> *« les textes deviennent des témoins d'errances d'une histoire vraie, mais en même temps des repères permettant, avec un peu de chance, de reconstituer une histoire véritable »*[6] *(citations 1).*

Pour déjouer l'illusion, même et surtout historique, de ce qui « est bien connu » nous avons formulé deux hypothèses de travail :

- Les discours du SNJ organisent implicitement une série d'arguments qui tend à représenter la profession dans un cadre moral, déontologique et éthique.(liste à puces)
- L'édification, par le SNJ, d'un argumentaire éthique évolue dans un cadre discursif à géométrie variable dont il s'agira d'esquisser les frontières. Parmi elles, la notion d'identité du journaliste nous paraît être au coeur de la rhétorique éthicienne du syndicat (liste à puces).

Ces deux approches nous semblent essentielles pour cerner notre objet de recherche dont le socle est fragile. En effet, si la base de toute recherche est de définir les termes qui l'animent, la tâche s'avère d'emblée complexe pour notre pâture. Morale, éthique, déontologie et discipline autant de termes qui voisinent et évoluent dans des acceptions plurielles. L'appropriation désignationnelle qu'en a faite le SNJ pour construire un statut et une identité journalistique mais aussi pour gérer l'espace professionnel du journaliste ouvre ainsi une piste de recherche que nous espérons féconde.

---

[4] Edgar Morin, *La méthode, Tome III. La connaissance de la connaissance.* Ed. du Seuil, 1986, citations liminaires.

[6] Algirdas Julien Greimas, *Du sens II.* Paris, Ed. du Seuil, 1983, p.7.

Sur le choix du corpus (sous-titre)

Notre corpus est composé des articles du Bulletin du Syndicat des journalistes (BSJ) intitulé « le Journaliste » que nous avons consulté grâce à l'aimable collaboration de François Boissarie, l'actuel premier secrétaire du SNJ. Notre récolte fut exhaustive et procédait d'une démarche chronologique. Plusieurs dates ont tout d'abord retenu toute notre attention. Nous ne prétendons pas à l'exhaustivité mais à la pertinence d'un corpus hétérogène (selon les rubriques ; les auteurs ; les genres : articles, brèves, courrier et compte-rendus) et homogène à la fois puisqu'il est issu d'un seul et même organe, « Le journaliste ».

Plus en amont de ce constat notre corpus sera constitué de six numéros ainsi répartis :

- **BSJ n°1 - décembre 1918** : « A nos camarades - Les devoirs et les droits professionnels »(liste à puces 4)
- **BSJ n° 15 - février 1923** : « Le conseil de l'ordre de la presse - lettre à la Confédération des travailleurs intellectuels (CTI) »
- **BSJ n°28 - février-mars 1928** : « Le syndicat et les autres Associations Professionnelles »
- **BSJ n° 108 - octobre-novembre 1935** : « La montée du SNJ. 1935, Année cardinale : construire »

Première partie (titre 1)

La dynamique éthicienne : entre information et journalisme (titre 1)

1. L'éthique appliquée à l'information : une définition aux contours flous (titre 2)

Dès que l'on parle d'éthique appliquée à l'information, on rencontre des problèmes de lexique. Problèmes qui ne sont pas, bien entendu, sans répercussions théoriques. Définir l'éthique de l'information est une tâche mal aisée. Les auteurs semblent s'en acquitter en dégageant d'une part la notion d'éthique - qu'entend-t-on par éthique ? - dont la définition aspire à l'universalité, et de l'autre la notion d'information - Qu'est-ce qu'informer ? - qui cultive l'ambiguïté.

1.1. La valse des éthiques : le grand éparpillement des approches (titre 3)

Si l'on se réfère au constat que dresse Dominique Wolton dans son ouvrage « Penser la communication », le choix de définir séparément les deux termes pour in fine les regrouper, comporte le risque de confusion et confirmerait à terme l'inanité de la réflexion. En effet Dominique Wolton (auteur cité) souligne le risque de dissolution de la notion d'information dans un monde saturé de communication, tandis que Gilles Lipovetsky s'en prend à la coquille “éthique”, vidée de son sens et en appelle à la réhabilitation de l'intelligence en éthique. Au « Crépuscule du devoir », titre de son ouvrage, vient s'ajouter « La valse des éthiques », tantôt appliquée aux médias, tantôt à l'information. Alain Etchegoyen inscrit la démarche dans l'air du temps et explique que « *la transition de la morale singulière aux éthiques plurielles est un signe des temps* » (citation 2). Il met en garde : « *les repères ont*

disparu, les devoirs s'effacent et nous héritons du vide »[11] (appel note de bas de page).

Qu'en est-il de la valse des éthiques de l'information, des médias, des journalistes qui sert de fonds d'écritoire aux critiques en tous genres ?

Michel Mathien, dans son ouvrage intitulé « Les journalistes », esquisse une définition lorsqu'il évoque au chapitre « un sujet sensible », l'éthique, qu'il qualifie plus loin de « fondatrice ». Cette dernière pose selon lui la question du "journalisme moderne et d'expliquer *« Il s'agit de savoir si le traitement de l'information médiatisée doit pouvoir, ou non, présenter les garanties de véracité, de fiabilité et d'exactitude, et être labellisée par des professionnels »* (citations 2)[12].

Le qualificatif « moderne » employé par Michel Mathien pour désigner la profession, nous renvoie aux caractéristiques de l'éthique, déclinées par Daniel Cornu : « *souplesse, capacité d'adaptation, faculté de réponse aux situations concrètes, en efficacité stratégique* » (citations 2)[13]. Il s'agit donc pour l'éthique de s'adapter aux nouvelles exigences que requiert le journalisme « moderne », c'est à dire de s'inscrire dans un contexte et d'en accepter les mutations.

L'éthique de l'information est-elle une discipline déclinée dans le cadre d'une théorie des médias ? A cette question, Henri Pigeat répond par l'affirmative dans son ouvrage intitulé « médias et déontologie ». Selon lui « *la recherche d'une déontologie de l'information se situe ainsi dans la zone de recoupement de quatre disciplines »*" et d'énumérer « *la morale, l'éthique de l'information ou des médias, le droit et la déontologie professionnelle »*[14](citations 2). Il expédie, sans prendre de risques, la définition de l'éthique de l'information « ou des médias » en ces termes : *« elle reste l'objet de recherches et de définitions, sans doute dans le cadre*

---

[11] (appel note de bas de page) Alain Etchegoyen, *La valse des éthiques.* Paris, François Bourin, 1991, p. 13-14. (note de bas de page)
[12] Michel Mathien, *Les journalistes.* Paris, PUF, 1995, p. 7.
[13] Daniel Cornu, *op. cit.*, p. 5.
[14] Henri Pigeat, *Médias et déontologie*. Paris, PUF, 1997, p. 8.

d'une théorie des médias en train de se faire »(citations 2)[15](appel note de bas de page).

1.2. L'éthique appliquée : médias, journalisme, et information, des termes interchangeables (titre 3)

Pour ce faire, plusieurs dictionnaires sont à notre disposition. Le dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation ne référence pas le terme éthique mais celui de « déontologie », entendue comme l'ensemble des règles de conduite auxquelles il faut se référer dans les cas douteux. Jean Meyriat (auteur cité), auteur de la définition, précise que « *le mot déontologie a été employé pour la première fois au début du XIXème siècle par Jeremy Bentham, pour désigner « la science des devoirs ». C'est au XXème siècle qu'il s'est spécialisé dans son sens actuel d'éthique appliquée à la pratique d'une profession »(citations 2)*[16]. Cette dernière remarque nous paraît intéressante car elle explique en partie l'utilisation des termes éthiques et déontologie sans distinction. Notons toutefois que la déontologie désigne les règles de mise en oeuvre d'une éthique, c'est à dire l'ensemble des devoirs assurant la régulation de la pratique.

1.3. Un champ d'application à géométrie variable (titre 3)

A l'aune de ces quelques définitions, on comprend la difficulté d'application d'une éthique en matière d'information, tant est complexe le système de référence auquel elle renvoie. L'équivoque entretenue par la littérature abondante en matière de philosophie des médias, entendue dans une acception critique, ne facilite guère la délimitation d'une définition de l'éthique appliquée à l'information. En effet, la critique ne vaut que si elle permet, comme le préconise Boris Libois, de fixer un cadre organisationnel pertinent, c'est à dire d'établir un champ d'application. Pierre Bourdieu souligne l'intérêt de distinguer, « *selon le vieux précepte stoïcien, ce qui*

---

[15] Henri Pigeat, *op. cit.*, p. 8.
[16] Jean Meyriat, « Déontologie », in *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris, Nathan, 1997, p. 174.

dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous, c'est à dire de distribuer les responsabilités »[24].

2. L'éthique du journalisme : une éthique comme morale astucieuse (titre 2)

> *« En une seule chose, ne céderay-je à personne : en la recherche de la vérité, de laquelle néantmoins je ne me fais garant »(citations 1)*
>
> Théophraste Renaudot
>
> (auteur cité + alignement à droite)

La valse des éthiques, précise Alain Etchegoyen, nous propose « *des éthiques divisées, corporatismes, bien insérés dans des espaces de pouvoirs. N'est-ce pas dés lors une morale de l'intérêt, une éthique comme morale astucieuse" s'interroge-t-il ? »*[28] (appel note de bas de page).

2.1. La rhétorique conservatrice des journalistes (titre 3)

Daniel Cornu précise que la déontologie *« qui fait référence au devoir »* désignerait « *les règles de mise en œuvre d'une éthique dans le champ qui lui est propre* »(citations 2). Si le devoir guide la conduite dans l'action, l'approche de la déontologie entendue comme pouvoir nous paraît à bien des égards légitime. L'éthique journalistique qui dessine en amont « l'ensemble de ces devoirs » prend en effet des dimensions à la fois stratégique, pragmatique, politique et idéologique dont les journalistes se font bien souvent l'écho à travers une analyse réflexive de leur pratique professionnelle. La rhétorique conservatrice des journalistes témoigne d'une volonté d'autorégulation qui exclut de fait les non-initiés voire les non-professionnels du cercle de la réflexion au motif d'une méconnaissance des conditions de production.

---

[24] Pierre Bourdieu, « Journalisme et éthique », in *Cahiers du journalisme*, n°1, publication du centre de recherche de l'ESJ Lille, p. 11.
[28] Alain Etchegoyen, *op. cit.*, p. 81.

2.2. L'intention éthique comme faire-valoir moral (titre 3)

Si les normes professionnelles reconnues ne permettent pas de redresser les ventes ou l'audience, elles participent toutefois à faire valoir une « intention éthique » auprès d'un public avide de transparence, d'intégrité, d'impartialité...des valeurs mises à mal par les dérapages médiatiques flagrants. Elles permettent donc un positionnement dans l'espace public et sur un échiquier médiatique encombré.

Outre ces dimensions politique - gérer l'espace éthique de la cité médiatique - et stratégique - se positionner - l'augmentation notoire du nombre de codes déontologiques propres à chaque titre - on peut aussi relever l'émergence du médiateur au sein du service public (France 2) - traduit une volonté manifeste d'afficher « leur vérité », « leur identité » c'est à dire un « code implicite » qui permette à l'entreprise médiatique d'exprimer ses expériences, de justifier ses actions et ses épreuves et de se donner un projet commun.

2.3. Déontologie, mode d'emploi (titre 3)

Lorsque l'on examine les codes en vigueur en France et à l'étranger plusieurs remarques peuvent d'emblée être faites.

En premier lieu, et pour conforter l'analyse que nous venons de consacrer à l'intention éthique, notons que « *sur les deux cents pays qui se sont dotés d'un réseau de grande information dans le monde, on en compte à peine le quart qui possède un code de l'information susceptible d'exercer une influence réelle sur le comportement des membres de la profession ou de garantir la libre circulation des nouvelles et des commentaires* »(citations 2)[48](appel note de bas de page).

[48] Jones J. Clement, *Déontologie de l'information. Étude comparative des règles de morale pratique dans les métiers de l'information à travers le monde*. Études et documents d'information de l'Unesco, numéro spécial, 1980, p. 16.

3. La question morale au SNJ : l'honneur à l'affiche

« Parce que la morale a cessé d'être une valeur, ils oublient qu'elle reste un placement. (…) Enfin, on reconnaît les vrais convictions à ce qu'elles ne vous rapportent rien »[59] *(citations 1)*

Bertrand Poirot-Delpech
(auteur cité+alignement à gauche)

3.1. Le SNJ met de l'ordre

Lorsqu'il s'agit de discipliner un groupe professionnel dont l'identité reste à construire, l'utilitarisme moral de Jeremy Bentham, qui fut le premier à employer le terme de déontologie pour désigner la « science des devoirs », semble servir de modèle. Le SNJ lui préfère les termes de discipline, entendue comme « *une règle de conduite commune aux membres d'un corps destinée à y faire régner le bon ordre* »[63] et d'honneur professionnel en tant que « *dignité morale qui naît du besoin de l'estime des autres et de soi-même* »[64]. Le choix des mots n'est pas innocent car le contexte se prête à discipliner la profession et à lui retrouver un honneur perdu lors de la Grande guerre.

3.2. Une discipline pour mieux défendre (titre 3)

L'article 3 des statuts du SNJ précise que le syndicat est *« l'organe agissant de la profession, il revendique pour elle, il a le souci de sauvegarder sa dignité, sa moralité, son bon renom »*[73]

3.2.1. Une démarche civilisatrice (titre 4)

Ce premier code d'éthique se présente, selon nous, comme un modèle socialisant et idéalisant le journaliste en action. Il guide la conduite du

---

[59] Bertrand Poirot-Delpech, *Théâtre d'ombres*. Paris, Seuil, 1998, p. 52-53.
[63] Définition du dictionnaire de la langue française, *le Micro Robert*, troisième édition 1998.
[64] Ibidem.
[73] François Boissarie et Jean-Paul Garnier, *op. cit.*, fiche statuts du syndicat.

journaliste entre un devoir faire et un devoir ne pas faire et sacrifie de fait l'exercice de la profession sur l'autel des contraintes du devoir. Les nombreux procès, intentés à l'époque à la profession, renforcent la sensibilité aux risques importants de dérapage qu'exprime le conseil d'administration du SNJ à travers la charte.

3.2.2. Une première figure de professionalité (titre 4)

Le SNJ utilise la Charte comme une ligne de démarcation qui cerne le profil journalistique et permet ainsi aux acteurs de l'information en quête de professionnalité, d'intérioriser, certes une logique d'interdits, mais aussi une figure du journalisme.

3.3. Histoire et anthropologie du journalisme : deux analyses convergentes (titre 3)

Claude Dubar, sociologue qui cherche à identifier et à évaluer les facteurs qui influencent la dynamique des groupes professionnels, rappelle judicieusement que : « *qui étudie des professions interroge aussi le rôle des associations professionnelles et des syndicats surtout vus jusqu'ici comme s'excluant mutuellemen* » [82]

Conclusion (sous-titre)

Il convient d'éviter le piège que Flaubert résumait ainsi : « *la bêtise, c'est de conclure* ». Il apparaît clairement qu'hier comme aujourd'hui la question de la morale est au coeur du débat.

---

[82] Yvette Lucas et Claude Dubar, *Genèse et dynamique des groupes professionnels.* Presses universitaires de Lille, 1994, p. 25.

Deuxième partie (titre 1)

Etude de l'articulation discursive syndicale autour de la question morale (titre 1)

Rappel des objectifs de la recherche (sous-titre)

L'impossibilité de définir une normativité à partir de l'analyse des pratiques journalistiques et notamment des dérapages de la profession n'est pas la seule implication du raisonnement praxéologique que nous présentions brièvement dans notre première partie. Si les journalistes abordent subjectivement la réalité sociale au nom de la liberté de penser et que leurs valeurs ne se révèlent que dans l'action, ni le principe de rationalité, ni les chartes ou autres codes de déontologie ne sont suffisants pour garantir la régulation des pratiques individuelles et collectives des journalistes car ils ne permettent pas la prévision systémique. Seule l'action envisagée dans sa dimension temporelle le permettrait, mais comment dès lors rendre possible son anticipation ?

1. La configuration discursive du SNJ autour de la question morale de 1918 à 1937 (titre 2)

1.1. Le système axiologique du SNJ : 1918-1937 (titre 3)

1.1.1. La thématique et l'axiologie syndicales (titre 4)

1.1.2. L'axilogisation syndicale comme instrument de positionnement du discours (titre 4)

1.1.2.1. De l'axiologie générique à l'axiologie spécifique (titre 5)

1.1.2.2. « Union vs division » (titre 5)

1.2. La structure actorielle des discours du SNJ (titre 3)

1.2.1. Les figures du destinataire (titre 4)

1.2.2. Une communication assymétrique (titre 4)

2. Les discours du SNJ et la construction d'objets de valeur (titre 2)

2.1. Les programmes narratifs de base et d'usage (titre 3)

2.1.1. L'objet et la valeur (titre 4)

2.2. Le dispositif stratégique autour de l'objet SNJ et de ses valeurs (titre 3)

2.2.1. Le journaliste « digne de ce nom » (titre 4)

2.2.2. Le journaliste professionnel (titre 4)

2.2.3. L'objet « Syndicat » et les formes de manipulation (titre 4)

2.2.3.1. La sanction ou « l'illusion contractuelle » (titre 5)

2.2.3.2. Du provisoire au définitif : la carte de presse (titre 5)

Conclusion (titre 1)

A l'issue de ce travail de réflexion, portant sur la place de l'éthique dans la construction de l'identité professionnelle des journalistes, plusieurs constats peuvent être dressés.

En interrogeant les discours du SNJ, comme programme d'une époque déterminante pour la réalisation du journaliste, nous avons répondu par l'affirmative aux hypothèses suivantes :

- Les discours du SNJ organisent implicitement une série d'arguments qui tend à représenter la profession dans un cadre moral, déontologique et éthique.(liste à puces 4)
- L'édification, par le SNJ, d'un argumentaire éthique évolue dans un cadre discursif à géométrie variable dont il s'agira d'esquisser les frontières. Parmi elles, la notion d'identité du journaliste nous paraît être au coeur de la rhétorique éthicienne du SNJ.(liste à puces 4)

Bibliographie (titre 1)

OUVRAGES (BILIO TITRE)

ALIX (François-Xavier) (biblio auteur). *Une éthique pour l'information. De gutenberg à Internet*. Paris, L'Harmattan, 1997, 221 p.(biblio texte)
ALMEIDA (Fabrice d'). *La question médiatique*. Paris , Ed. Seli Arslam, 1997.

REVUES (BIBLIO TITRE)

GREVISSE (Benoît) (coordonné par) (biblio auteur). « L'autorégulation des journalistes », in *Recherches en communication*, n°9, Université catholique de Louvain, département communication, 1998, p. 7-47.(biblio texte)

ACTES DE COLLOQUES ET ARTICLES (BIBLIO TITRE)

TRAUTMAN (Catherine) (biblio auteur). Liberté de la presse, droits des personnes et réforme de la justice, *actes du colloque de la fondation Presse Liberté.* Paris, Maison de la Chimie, avril 1998.(biblio texte)

Index (titre 1)

Annexes (titre 1)

Table des annexes (table-sommaire)

ANNEXE A LE PLAN DE CLASSEMENT (ANNEXE 1) I

annexe A-1 : agences (annexe 2)..... II

annexe A-2 : aménagement-planification (annexe 2)..... III

ANNEXE B LES ADRESSES INTERNET UTILES (ANNEXE 1) IV

annexe B-1 : sites dans le domaine de l'urbanisme et des collectivités locales (annexe 2)..... V

annexe B-2 : sites relatifs à la recherche sur internet (annexe 2)..... VI

----------Saut de section (page suivante)----------

Annexe A
Le plan de classement
(annexe 1)

annexe A-1 : agences (annexe 2)

annexe A-2 : aménagement-planification (annexe 2)

Annexe B
Les adresses internet utiles
(annexe 1)

annexe B-1 : sites dans le domaine de l'urbanisme et des collectivités locales (annexe 2)

annexe B-2 : sites relatifs à la recherche sur internet
(annexe 2)

Exemple, feuille de style moderne

enssib (couv école 1)
école nationale supérieure des sciences (couv école 2)
de l'information et des bibliothèques

Mémoire de dea (couv titre diplôme)
Sciences de l'Information et de la Communication

option : (facultatif) (couv Titre 1)

Titre du mémoire (couv titre mémoire)

Auteur (couv auteur-date)

Directeur de mémoire (couv titre directeur)
Université du directeur de mémoire (couv univ directeur)

Date (couv auteur-date)

(filet1)

Titre du mémoire (résumé titre)

(filet2)

Résumé (résumé)

Un des aspects de l'assemblage identitaire du journaliste est celui des tentatives de représentation normative de la compétence journalistique à travers les discours du Syndicat national des journalistes (SNJ). En effet, au-delà des cadres réflexifs pléthoriques, qui témoignent d'un grand éparpillement des approches de l'éthique appliquée aux médias, à l'information ou aux journalistes, les projets d'encadrement du SNJ en matière de déontologie et d'éthique journalistiques, constituent un héritage déterminant.

Descripteurs (résumé descripteurs + Gras) : éthique - déontologie - identité professionnelle - Syndicat national des journalistes -

(filet1)

Titre du mémoire en anglais (résumé titre)

(filet2)

Abstract

Ethical problematics is relevant because it is part of the original bases of journalists'professionnal identity. The semiotic analysis of SNJ'speeches as historical marks of journalists'professionnal identity building, is a good help for the understanding of endogenous reasons of the identical crisis and leads to the question of new identification frame generated by the general tendancy of deregulation.

Keywords (résumé descripteurs + Gras) : ethics – deontology – professional identity – Syndicat national des journalistes

(filet3)

A mes parents (remerciements)
A mes grands-parents
A tous ceux qui m'ont douloureusement supporté…

Table des matières (table-sommaire)

Introduction (titre 1) **6**

Partie 1 (titre 1 grades parties) La dynamique éthicienne : entre information et journalisme **9**

1. L'éthique appliquée à l'information : une définition aux contours flous (titre 2) 9

1.1. La valse des éthiques : le grand éparpillement des approches (titre 3) 9

1.2. L'éthique appliquée : médias, journalisme et information, des termes interchangeables (titre 3) 10

1.3. Un champ d'application à géométrie variable (titre 3) 11

2. L'éthique du journalisme : une éthique comme morale astucieuse (titre 2) 12

2.1. La rhétorique conservatrice des journalistes (titre 3) 12

2.2. L'intention éthique comme faire-valoir moral (titre 3) 12

2.3. Déontologie, mode d'emploi (titre 3) 13

3. La question morale au SNJ : l'honneur à l'affiche (titre 2) 13

3.1. Le SNJ met de l'ordre (titre 3) 14

3.2. Une discipline pour mieux défendre ? (titre 3) 14

3.2.1 Une démarche civilisatrice (titre 4) 14

3.2.2 Une première figure de professionalité (titre 4) 15

3.3. Histoire et anthropologie du journalisme : deux analyses convergentes (titre 3) 15

Partie 2 : Etude de l'articulation discursive syndicale autour de la question morale (titre 1) **16**

1. La configuration discursive du SNJ autour de la question morale de 1918 à 1937 (titre 2) 16

1.1. Le système axiologique du SNJ : 1918-1937 (titre 3) 16

1.1.1 La thématique et l'axiologie syndicales (titre 4) 17

1.1.2 L'axiologisation syndicale comme instrument de positionnement du discours (titre 4) 17

1.1.2.1 De l'axiologie générique à l'axiologie spécifique (titre 5) *17*

1.1.2.2 « Union vs division » (titre 5) *17*

1.2. La structure actorielle des discours du SNJ (titre 3) 17

1.2.1 Les figures du destinataire (titre 4) 17

1.2.2 Une communication asymétrique 18

2. Les discours du SNJ et la construction d'objets de valeur (titre 2) 19

2.1. Les programmes narratifs de base et d'usage (titre 3) 19

2.1.1 L'objet et la valeur 19

2.2. Le dispositif stratégique autour de l'objet SNJ et de ses valeurs (titre 3) 19

2.2.1 Le journaliste « digne de ce nom » (titre 4) 19
2.2.2 Le journaliste professionnel 19
2.2.3 L'objet « Syndicat » et les formes de manipulation 19
2.2.3.1 La sanction ou l'illusion contractuelle » (titre 5) 19
2.2.3.2 Du provisoire au définitif (titre 5) 19

Conclusion (titre 1) 20

Bibliographie (titre 1) 21

Index (titre 1) 22

Annexes (titre 1) 23

Introduction (titre 1)

(filet 1)

Itinéraire d'une recherche (sous-titre)

Une vérité que je tiens pour acquise est que l'objet de la recherche n'est jamais donné immédiatement à l'observation.

Ce présent travail est le fruit d'une réflexion qui s'est édifiée au fil d'une recherche universitaire et d'une expérience riche d'enseignements, en tant que journaliste « encartée ». J'ai en effet observé in vivo la pratique professionnelle du métier, et ce, à plusieurs niveaux de hiérarchie.

Ces expériences convergentes ont conduit à m'interroger d'une part sur les sources d'un mythe très largement entretenu, dont je fus moi-même éprise - le journaliste, « *ce salarié d'une espèce à part* » *(citations 2)* écrivait Émile Brachard - et de l'autre sur les conditions morales d'exercice de la profession qui suscitent de vifs débats, toujours recommencés.

Henri Deligny (auteur cité), journaliste professionnel et chargé de cours au centre de formation de journalistes, notait dans sa thèse de doctorat qu' *« en donnant aux journalistes le sentiment de raisonner leur pratique, l'idéologie professionnelle leur ôte la liberté d'y réfléchir »* *(citations 2)* [1](appel note de bas de page). L'auteur qui analyse avec pertinence le double langage des journalistes sur leur formation professionnelle, constate et dessine les contours d'une communauté discursive idéologique mais ne pointe pas la source de cette « idéologie professionnelle démasquée ».

---

[1] (appel note de bas de page) Henry Deligny, *Le discours des journalistes sur leur formation professionnelle. L'idéologie du métier démasquée.* Thèse de doctorat, Paris IV, Sorbonne, Avril 1986, p. 357. (note de bas de page)

(filet 1)

Présentation de la recherche (sous-titre)

Pour rendre la réalité transparente à la pensée, Friedrich Hegel a fait de l'histoire l'oeuvre de la raison. Il écrivait *« ce qui est bien connu, justement parce que bien connu, n'est pas connu »*(citations 2) [2] .(appel note de bas de page).

Pour déjouer l'illusion, même et surtout historique, de ce qui " est bien connu " nous avons formulé deux hypothèses de travail :

- Les discours du SNJ organisent implicitement une série d'arguments qui tend à représenter la profession dans un cadre moral, déontologique et éthique.(liste à puces)
- L'édification, par le SNJ, d'un argumentaire éthique évolue dans un cadre discursif à géométrie variable dont il s'agira d'esquisser les frontières. Parmi elles, la notion d'identité du journaliste nous paraît être au coeur de la rhétorique éthicienne du syndicat.(liste à puces)

Ces deux approches nous semblent essentielles pour cerner notre objet de recherche dont le socle est fragile. En effet, si la base de toute recherche est de définir les termes qui l'animent, la tâche s'avère d'emblée complexe pour notre pâture. Morale, éthique, déontologie et discipline autant de termes qui voisinent et évoluent dans des acceptions plurielles. L'appropriation désignationnelle qu'en a faite le SNJ pour construire un statut et une identité journalistique mais aussi pour gérer l'espace professionnel du journaliste ouvre ainsi une piste de recherche que nous espérons féconde.

L'empreinte du SNJ dans ce cadre spécifique, dont chacun, historiens et sociologues de la profession, s'accorde à reconnaître l'importance, reste donc à explorer en matière d'éthique et de déontologie journalistiques. La porte d'entrée de cette morale, qualifiée

[2] Edgar Morin, *La méthode, Tome III. La connaissance de la connaissance*, Ed. du Seuil, 1986, citations liminaires.

d' « exception » par Cyril Lemieux, vers une meilleure compréhension d'une profession à la « *définition floue et au milieu sans cohésion* »[3] nous paraît d'autant plus importante que les débats concernant la déontologie et l'éthique des journalistes sont récurrents mais ignorés dans la pratique professionnelle. Ils soulignent pourtant avec acuité les enjeux d'une organisation éthicienne de la profession journalistique et les responsabilités qui incombent aux acteurs médiatiques, publics mais aussi et surtout syndicaux, au premier rang duquel le SNJ qui a jeté les bases de ce que doit être un journaliste, justement « digne de ce nom ».

[3] Christian Delporte, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, QSJ, 1995, p. 13.

Partie 1 (titre 1 grandes parties)
La dynamique éthicienne : entre information et journalisme

1. L'éthique appliquée à l'information : une définition aux contours flous (titre 2)

Dès que l'on parle d'éthique appliquée à l'information, on rencontre des problèmes de lexique. Problèmes qui ne sont pas, bien entendu, sans répercussions théoriques. Définir l'éthique de l'information est une tâche mal aisée. Les auteurs semblent s'en acquitter en dégageant d'une part la notion d'éthique - qu'entend-t-on par éthique ? - dont la définition aspire à l'universalité, et de l'autre la notion d'information - Qu'est-ce qu'informer ? - qui cultive l'ambiguïté

(filet 1)

1.1. La valse des éthiques : le grand éparpillement des approches (titre 3)

Si l'on se réfère au constat que dresse Dominique Wolton (auteur cité) dans son ouvrage « Penser la communication », le choix de définir séparément les deux termes pour in fine les regrouper, comporte le risque de confusion et confirmerait à terme l'inanité de la réflexion. En effet Dominique Wolton souligne le risque de dissolution de la notion d'information dans un monde saturé de communication, tandis que Gilles Lipovetsky (auteur cité) s'en prend à la coquille « éthique », vidée de son sens et en appelle à la réhabilitation de l'intelligence en éthique. Au « Crépuscule du devoir », titre de son ouvrage, vient s'ajouter « La valse des éthiques », tantôt appliquée aux médias, tantôt à l'information. Alain Etchegoyen inscrit la démarche dans l'air du temps et explique que *« la*

transition de la morale singulière aux éthiques plurielles est un signe des temps » *(citations 2)*. Il met en garde : « *les repères ont disparu, les devoirs s'effacent et nous héritons du vide »*(citations 2) [4] (appel note de bas de page).

Qu'en est-il de la valse des éthiques de l'information, des médias, des journalistes qui sert de fonds d'écritoire aux critiques en tous genres?

Michel Mathien, dans son ouvrage intitulé « Les journalistes », esquisse une définition lorsqu'il évoque au chapitre « un sujet sensible », l'éthique, qu'il qualifie plus loin de « fondatrice ». Cette dernière pose selon lui la question du "journalisme moderne et d'expliquer

> *« Il s'agit de savoir si le traitement de l'information médiatisée doit pouvoir, ou non, présenter les garanties de véracité, de fiabilité et d'exactitude, et être labellisée par des professionnels »*[5] *(citations 1)*

Le qualificatif « moderne » employé par Michel Mathien pour désigner la profession, nous renvoie aux caractéristiques de l'éthique, déclinées par Daniel Cornu : *« souplesse, capacité d'adaptation, faculté de réponse aux situations concrètes, en efficacité stratégique »*[6] (citations 2) . Il s'agit donc pour l'éthique de s'adapter aux nouvelles exigences que requiert le journalisme « moderne », c'est à dire de s'inscrire dans un contexte et d'en accepter les mutations.

(filet 1)

1.2. L'éthique appliquée : médias, journalisme et information, des termes interchangeables (titre 3)

Pour ce faire, plusieurs dictionnaires sont à notre disposition. Le dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation ne référence pas le terme éthique mais celui de « déontologie », entendue comme l'ensemble des règles de conduite auxquelles il faut se référer

[4] Alain Etchegoyen, *La valse des éthiques.* Paris, François Bourin, 1991, p.13-14.
[5] Michel Mathien, *Les journalistes.* Paris, PUF, 1995, p. 7.
[6] Daniel Cornu, *op. cit.*, p. 5.

dans les cas douteux. Jean Meyriat, auteur de la définition, précise que « *le mot déontologie a été employé pour la première fois au début du XIXème siècle par Jeremy Bentham, pour désigner « la science des devoirs ». C'est au XXème siècle qu'il s'est spécialisé dans son sens actuel d'éthique appliquée à la pratique d'une profession »*(citations 2)[7] (appel note de bas de page). Cette dernière remarque nous paraît intéressante car elle explique en partie l'utilisation des termes éthiques et déontologie sans distinction. Notons toutefois que la déontologie désigne les règles de mise en oeuvre d'une éthique, c'est à dire l'ensemble des devoirs assurant la régulation de la pratique.

(filet 1)

1.3. Un champ d'application à géométrie variable (titre 3)

A l'aune de ces quelques définitions, on comprend la difficulté d'application d'une éthique en matière d'information, tant est complexe le système de référence auquel elle renvoie. L'équivoque entretenue par la littérature abondante en matière de philosophie des médias, entendue dans une acception critique, ne facilite guère la délimitation d'une définition de l'éthique appliquée à l'information. En effet, la critique ne vaut que si elle permet, comme le préconise Boris Libois, de fixer un cadre organisationnel pertinent, c'est à dire d'établir un champ d'application. Pierre Bourdieu souligne l'intérêt de distinguer,

> *« selon le vieux précepte stoïcien, ce qui dépend de nous et ce qui ne dépend pas de nous, c'est à dire de distribuer les responsabilités »*(citations 1) [8]

[7] Jean Meyriat, « Déontologie », in *Dictionnaire encyclopédique de l'information et de la documentation*, Paris, Nathan, 1997, p. 174.
[8] Pierre Bourdieu, « Journalisme et éthique », in *Cahiers du journalisme*, n°1, publication du centre de recherche de l'ESJ Lille, p. 11.

2. L’éthique du journalisme : une éthique comme morale astucieuse (titre 2)

> *« En une seule chose, ne céderay-je à personne : en la recherche de la vérité, de laquelle néantmoins je ne me fais garant »(citations 1)*
>
> Théophraste Renaudot
> (auteur cité + aligné à droite)

La valse des éthiques, précise Alain Etchegoyen, nous propose « des éthiques divisées, corporatismes, bien insérés dans des espaces de pouvoirs. N'est-ce pas dés lors une morale de l'intérêt, une éthique comme morale astucieuse" s'interroge-t-il ? » [9]

(filet1)

2.1. La rhétorique conservatrice des journalistes (titre 3)

Daniel Cornu précise que la déontologie *« qui fait référence au devoir »* désignerait « *les règles de mise en œuvre d’une éthique dans le champ qui lui est propre* ». Si le devoir guide la conduite dans l'action, l'approche de la déontologie entendue comme pouvoir nous paraît à bien des égards légitime. L'éthique journalistique qui dessine en amont « l'ensemble de ces devoirs » prend en effet des dimensions à la fois stratégique, pragmatique, politique et idéologique dont les journalistes se font bien souvent l'écho à travers une analyse réflexive de leur pratique professionnelle.

2.2. L’intention éthique comme faire-valoir moral (titre 3)

Si les normes professionnelles reconnues ne permettent pas de redresser les ventes ou l'audience, elles participent toutefois à faire valoir une

[9] Alain Etchegoyen, *op. cit.*, p. 81.

« intention éthique » auprès d'un public avide de transparence, d'intégrité, d'impartialité...des valeurs mises à mal par les dérapages médiatiques flagrants. Elles permettent donc un positionnement dans l'espace public et sur un échiquier médiatique encombré.

(filet 1)

2.3. Déontologie, mode d'emploi (titre 3)

Lorsque l'on examine les codes en vigueur en France et à l'étranger plusieurs remarques peuvent d'emblée être faites.

En premier lieu, et pour conforter l'analyse que nous venons de consacrer à l'intention éthique, notons que « sur les deux cents pays qui se sont dotés d'un réseau de grande information dans le monde, on en compte à peine le quart qui possède un code de l'information susceptible d'exercer une influence réelle sur le comportement des membres de la profession ou de garantir la libre circulation des nouvelles et des commentaires »[10].

3. La question morale au SNJ : l'honneur à l'affiche (titre 2)

> *« Parce que la morale a cessé d'être une valeur, ils oublient qu'elle reste un placement. (…) Enfin, on reconnaît les vrais convictions à ce qu'elles ne vous rapportent rien »* [11]*.(citations 1)*
>
> Bertrand Poirot-Delpech

[10] Jones.J Clement, *Déontologie de l'information. Étude comparative des règles de morale pratique dans les métiers de l'information à travers le monde*. Études et documents d'information de l'Unesco, numéro spécial, 1980, p. 16.
[11] Bertrand Poirot-Delpech, *Théâtre d'ombres*. Paris, Seuil, 1998, p. 52-53.

3.1. Le SNJ met de l'ordre (titre 3)

Lorsqu'il s'agit de discipliner un groupe professionnel dont l'identité reste à construire, l'utilitarisme moral de Jeremy Bentham, qui fut le premier à employer le terme de déontologie pour désigner la « science des devoirs », semble servir de modèle. Le SNJ lui préfère les termes de discipline, entendue comme *« une règle de conduite commune aux membres d'un corps destinée à y faire régner le bon ordre »*[12] et d'honneur professionnel en tant que « *dignité morale qui naît du besoin de l'estime des autres et de soi-même »*[13]. Le choix des mots n'est pas innocent car le contexte se prête à discipliner la profession et à lui retrouver un honneur perdu lors de la Grande guerre.

3.2. Une discipline pour mieux défendre ? (titre 3)

L'article 3 des statuts du SNJ précise que le syndicat est *« l'organe agissant de la profession, il revendique pour elle, il a le souci de sauvegarder sa dignité, sa moralité, son bon renom »*[14].

(filet 2)

3.2.1 Une démarche civilisatrice (titre 4)

Ce premier code d'éthique se présente, selon nous, comme un modèle socialisant et idéalisant le journaliste en action. Il guide la conduite du journaliste entre un devoir faire et un devoir ne pas faire et sacrifie de fait l'exercice de la profession sur l'autel des contraintes du devoir. Les nombreux procès, intentés à l'époque à la profession, renforcent la sensibilité aux risques importants de dérapage qu'exprime le conseil d'administration du SNJ à travers la charte

[12] Définition du dictionnaire de la langue française, *le Micro Robert*, troisième édition 1998.
[13] Ibidem.
[14] François Boissarie et Jean-Paul Garnier, *op. cit.*, fiche statuts du syndicat.

(filet 2)

3.2.2 Une première figure de professionalité (titre 4)

Le SNJ utilise la Charte comme une ligne de démarcation qui cerne le profil journalistique et permet ainsi aux acteurs de l'information en quête de professionnalité, d'intérioriser, certes une logique d'interdits, mais aussi une figure du journalisme.

3.3. Histoire et anthropologie du journalisme : deux analyses convergentes (titre 3)

Claude Dubar (auteur cité), sociologue qui cherche à identifier et à évaluer les facteurs qui influencent la dynamique des groupes professionnels, rappelle judicieusement que *: « qui étudie des professions interroge aussi le rôle des associations professionnelles et des syndicats surtout vus jusqu'ici comme s'excluant mutuellement »* *(citations 2)*

Conclusion (sous-titre)

Il convient d'éviter le piège que Flaubert résumait ainsi : « la bêtise, c'est de conclure ». Il apparaît clairement qu'hier comme aujourd'hui la question de la morale est au cœur du débat.

Partie 2 : Etude de l'articulation discursive syndicale autour de la question morale (titre 1)

Rappel des objectifs de la recherche (sous-titre)

L'impossibilité de définir une normativité à partir de l'analyse des pratiques journalistiques et notamment des dérapages de la profession n'est pas la seule implication du raisonnement praxéologique que nous présentions brièvement dans notre première partie. Si les journalistes abordent subjectivement la réalité sociale au nom de la liberté de penser et que leurs valeurs ne se révèlent que dans l'action, ni le principe de rationalité, ni les chartes ou autres codes de déontologie ne sont suffisants pour garantir la régulation des pratiques individuelles et collectives des journalistes car ils ne permettent pas la prévision systémique. Seule l'action envisagée dans sa dimension temporelle le permettrait, mais comment dès lors rendre possible son anticipation ?

1. La configuration discursive du SNJ autour de la question morale de 1918 à 1937 (titre 2)

1.1. Le système axiologique du SNJ : 1918-1937 (titre 3)

L'axiologie est un niveau (avec le figuratif et le thématique) de la composante sémantique du discours. Joseph Courtès nous explique « *qu'une fois les valeurs (bon /mauvais par exemple) du niveau*

thématique posées, l'on peut les axiologiser, c'est à dire les marquer soit positivement soit négativement »[15].

1.1.1 La thématique et l'axiologie syndicales (titre 4)

1.1.2 L'axiologisation syndicale comme instrument de positionnement du discours (titre 4)

(filet 3)

1.1.2.1 De l'axiologie générique à l'axiologie spécifique (titre 5)

Le SNJ, dans un discours qui se veut rassembleur, exerce son faire-persuasif en pointant la nécessité de s'unir, au nom du célèbre aphorisme « l'union fait la force ».

1.1.2.2 « Union vs division » (titre 5)

En 1918, le SNJ cherche à grossir les rangs des adhérents en revendiquant le professionnalisme : « Nous vous demandons d'adhérer à notre oeuvre ; un groupement strictement professionnel ».

1.2. La structure actorielle des discours du SNJ (titre 3)

1.2.1 Les figures du destinataire (titre 4)

[15] Joseph Courtès, *op. cit.*, p. 173.

1.2.2 Une communication asymétrique

« En une seule chose, ne céderay-je à personne : en la recherche de la vérité, de laquelle néantmoins je ne me fais garant » (citations 1)

2. Les discours du SNJ et la construction d'objets de valeur (titre 2)

(filet 1)

2.1. Les programmes narratifs de base et d'usage (titre 3)

2.1.1 L'objet et la valeur

2.2. Le dispositif stratégique autour de l'objet SNJ et de ses valeurs (titre 3)

(filet 2)

2.2.1 Le journaliste « digne de ce nom » (titre 4)

2.2.2 Le journaliste professionnel

2.2.3 L'objet « Syndicat » et les formes de manipulation

(filet 3)

2.2.3.1 « La sanction ou l'illusion contractuelle » (titre 5)

2.2.3.2 Du provisoire au définitif (titre 5)

Conclusion de la partie 2 (sous-titre)

Conclusion (titre 1)

A l'issue de ce travail de réflexion, portant sur la place de l'éthique dans la construction de l'identité professionnelle des journalistes, plusieurs constats peuvent être dressés.

En interrogeant les discours du SNJ, comme programme d'une époque déterminante pour la réalisation du journaliste, nous avons répondu par l'affirmative aux hypothèses suivantes :

- Les discours du SNJ organisent implicitement une série d'arguments qui tend à représenter la profession dans un cadre morale, déontologique et éthique. (liste à puces)
- L'édification, par le SNJ, d'un argumentaire éthique évolue dans un cadre discursif à géométrie variable dont il s'agira d'esquisser les frontières. Parmi elles, la notion d'indentité du journaliste nous paraît être au cœur de la rhétorique éthicienne du SNJ.

Bibliographie (titre 1)

(filet1)

Ouvrages (biblio titre)

ALIX (François-Xavier) (biblio auteur), *Une éthique pour l'information. De Gutenberg à Internet.* Paris, L'Harmattan, 1997, 221p. (biblio texte)

ALMEIDA (Fabrice d'), *La question médiatique*. Paris, Ed. Seli Arslam, 1997.

Revues (biblio titre)

GREVISSE (Benoît) (coordonné par) (biblio auteur), « L'autorégulation des journalistes », in *Recherches en communication*, n°9, Université catholique de Louvain, département communication, 1998, p.7-47. (biblio texte)

Actes de colloques et articles (biblio titre)

TRAUTMAN (Catherine) (biblio auteur)**,** Liberté de la presse, droits des personnes et réforme de la justice, *actes du colloques de la fondation Presse Liberté*, Paris, Maison de la Chimie, avril 1998. (biblio texte).

Index (titre 1)

Annexes (titre 1)

Table des annexes (table-sommaire)

Annexe A Le plan de classement (annexe 1) I

annexe A-1 : agences (annexe 2) II

annexe A-2 : aménagement-planification (annexe 2) III

annexe A-3 : architecture-construction bâtiment (annexe 2) IV

Annexe B Les adresses internet utiles (annexe 1) V

annexe B-1 : sites dans le domaine de l'urbanisme et des collectivités locales (annexe 2) VI

annexe B-2 : sites relatifs à la recherche sur internet (annexe 2) VII

----------**Saut de section (page suivante)**----------

Annexe A
Le plan de classement
(annexe 1)

(filet1)

annexe A-1 : agences (annexe 2)

annexe A-2 : aménagement-planification (annexe 2)

annexe A-3 : architecture-construction bâtiment (annexe 2)

Annexe B
Les adresses internet utiles
(annexe 1)

annexe B-1 : sites dans le domaine de l’urbanisme et des collectivités locales (annexe 2)

annexe B-2 : sites relatifs à la recherche sur internet (annexe 2)